



Vacances réservées mais conflit avec mon employeur

Par **emilie61**, le **30/11/2009** à **11:19**

Bonjour,

j' ai demander en juin à mon employeur si je pouvais poser une semaine de congés payés en janvier 2010 car je voulais partir avec mon conjoint au voyages organise par son entreprise. il m'a accepté ce congé mais juste verbalement.

a ce jour, je suis en arrêt depuis le mois d'aout pour des raisons de santé.

je suis actuellement en conflit avec mon employeur.

Je lui ai donc envoyer un courrier pour lui redemander ces congés avec autorisation écrite mais je n'ai pas de réponse.

je voudrais savoir comment cela se passe étant donné que suite à son autorisation verbale j ai payé ce voyage?

Si je n'ai pas de réponse avant le départ, et que je décide de partir peut il me licencier pour faute?

de plus, j ai vu dans certains articles que n'ayant pas de réponse, cela pouvais laisser a penser que ce congé est accepté

En sachant que j'ai commencé une procédure de prud'homme avec lui pour harcèlement moral.

merci
cordialement